



Quelles perspectives de développement le PTCl ouvre-t-il à l'Europe?

Introduction

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCl) est le plus grand et le plus ambitieux accord de libre-échange actuellement négocié par l'Union européenne. Les négociations ont débuté en juin 2013 lors du sommet du G8 au Royaume-Uni. En octobre 2014, le septième cycle de négociations a eu lieu à Washington. Celles-ci devraient être conclues en 2015; le processus de ratification commencerait alors en 2016. En raison du calendrier politique américain (les élections présidentielles auront lieu en 2016) et de la complexité des procédures de ratification au sein de l'UE (l'accord de l'ensemble des 28 États membres est requis), les experts conviennent que la période propice à la conclusion d'un accord est assez limitée.

Les économistes estiment qu'un accord avec les États-Unis bénéficiera aux deux parties et que les incidences négatives d'une libéralisation des échanges seront marginales. Les avantages de l'accord devraient largement dépasser les coûts qu'il est susceptible d'entraîner. Selon les calculs du Centre for Economic Policy Research de Londres, les bénéfices de l'accord

pour les économies européenne et américaine devraient s'élever à 120 milliards et 95 milliards d'euros respectivement. La croissance économique se traduira par des créations d'emplois.

Grâce au PTCl, les exportations de l'UE vers les États-Unis augmenteront de 28 % (187 milliards d'euros). L'intensification des échanges avec ce pays stimulera également le commerce mondial. Les exportations de l'UE progresseront ainsi de 6 % (220 milliards d'euros). L'industrie automobile sera celle qui verra le plus ses ventes augmenter. Ce secteur doit aujourd'hui composer avec des droits de douane élevés et des coûts importants liés aux différences concernant les normes de sécurité des véhicules. Le PTCl bénéficiera en outre massivement aux secteurs de la métallurgie, de la transformation des aliments et de la chimie. Les représentants des entreprises des deux côtés de l'Atlantique soutiennent massivement le PTCl.



Possibilités et défis liés au PTCI

Comme pour tout accord de libre-échange, la première et la plus évidente des possibilités qu'offre le PTCI est la réduction des barrières tarifaires. Les flux commerciaux entre l'UE et les États-Unis sont estimés à 2 milliards d'euros quotidiennement. Face à un tel volume d'échanges, même une petite réduction des droits de douane pourrait être une source d'économies significatives pour les consommateurs et pourrait stimuler les échanges.

Les experts estiment que les principaux avantages devraient être liés à la réduction du nombre de barrières non tarifaires. À eux seuls, les obstacles bureaucratiques équivalent à des droits de douane de 10 à 20 %. L'adoption de normes et de règles sanitaires et de sécurité communes permettra aux entreprises tant européennes qu'américaines de s'établir sur le marché transatlantique, donnant ainsi naissance à la plus grande zone de libre-échange au monde.

La suppression des barrières commerciales non tarifaires avec les États-Unis revêt une importance toute particulière pour les petites et moyennes entreprises, qui souffrent le plus des coûts élevés liés à la réglementation en raison de leurs budgets limités. Contrairement aux grandes entreprises, les petites sociétés ne peuvent s'offrir des conseils juridiques ou se permettre d'adapter leur production aux normes américaines. Un accord entre l'UE et les États-Unis ouvrira un nouveau marché aux petites et moyennes entreprises d'Europe.

D'après la Commission européenne, les bénéfices directs estimés varient d'un État membre à l'autre. De par la structure de l'économie et des chaînes de valorisation européennes, un certain nombre de pays tireront des bénéfices indirects de l'accord (ainsi, la hausse des exportations de voitures allemandes profitera également aux entreprises polonaises et autrichiennes qui produisent des pièces automobiles).

Certains secteurs de l'économie prévoient de possibles difficultés liées au PTCI. Les industries grandes consommatrices d'énergie craignent que l'écart entre les prix de l'énergie pratiqués en Europe et aux États-Unis entame leur compétitivité sur le marché transatlantique. Cela étant, l'accord incitera

les responsables politiques européens à réformer certaines politiques (telles que la politique énergétique) pour préserver la compétitivité des entreprises de l'UE.

Les industries transformatrices de produits agricoles, qui évoluent d'un côté comme de l'autre sur un marché massivement subventionné, s'inquiètent de l'ouverture à la concurrence transatlantique. De nombreuses préoccupations sont en outre exprimées par les consommateurs européens concernant les aliments à base d'OGM et la viande aux hormones.

Selon les représentants des entreprises américaines, ces dernières voient dans le marché européen un potentiel considérable. Elles perçoivent l'Europe comme un marché plus important et sont conscientes du fait que dans un premier temps, les entreprises européennes bénéficieront davantage de l'accord de par leur expérience en matière d'exportation.





Perspective mondiale

Le PTCl va bien plus loin qu'un accord de libre-échange traditionnel. Il établira un ensemble de normes et de règles qui ne pourront être ignorées au moment de négocier de futurs accords commerciaux avec des pays tiers. La création d'un marché transatlantique obligera les autres partenaires commerciaux, dont la Chine, la Russie, l'Inde et le Brésil, à se conformer dans une large mesure aux normes définies par l'UE et les États-Unis.



Il est donc primordial de conserver un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans le PTCl. Protéger les droits des investisseurs dans l'accord entre l'UE et les États-Unis garantira un niveau de protection approprié dans les accords futurs avec d'autres pays. Comme l'ont souligné les participants au débat, plus de 1400 accords bilatéraux existants contiennent déjà des mécanismes similaires au RDIE proposé dans le PTCl, et ces mécanismes fonctionnent bien. Ce point spécifique de l'accord ne représente donc aucune menace sérieuse.

Le PTCl devrait être considéré comme l'aboutissement d'un partenariat transatlantique plus général. Un approfondissement de la coopération transatlantique permettra à l'UE et aux États-Unis de relever plus efficacement les défis extérieurs. L'accord renforcera également la sécurité énergétique de l'UE.

Le marché unique de l'Union européenne et le marché américain sont les deux marchés les plus développés du monde pour ce qui est des réglementations sanitaires et de sécurité et des normes de protection des consommateurs. Contrairement à ce qu'avancent les opposants au PTCl, les négociateurs des deux côtés de l'Atlantique insistent sur le fait que l'accord n'entraînera pas de révision à la baisse des normes actuelles.

La réputation négative du PTCl dans les sociétés européenne et américaine est totalement injustifiée. Les débats sur l'accord ont quitté le domaine de l'argumentation économique pour celui de la démagogie et du mythe. Toutes les études disponibles soulignent les effets positifs de l'accord pour les économies et les marchés du travail. Si les négociations commerciales ne peuvent pas être pleinement publiques, les parties à la négociation devraient diffuser des informations plus nombreuses et plus détaillées sur le PTCl pour recueillir un plus grand soutien de l'opinion publique. Une large coalition des partenaires sociaux pourrait être un instrument plus efficace pour communiquer sur le PTCl.





EFNI

EUROPEAN FORUM
FOR NEW IDEAS

Le présent document est un résumé du débat sur le thème «**Quelles perspectives de développement le PTCl ouvre-t-il à l'Europe?**», organisé le 2 octobre 2014 à Sopot dans le cadre du Forum européen des idées nouvelles (EFNI).



Comité économique et social européen
Groupe des Employeurs

Concernant le Groupe des Employeurs

Le Groupe des Employeurs réunit des entrepreneur(e)s et des représentant(e)s d'associations d'entrepreneurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture issus des 28 États membres de l'Union européenne. Nos membres aspirent réellement à mettre leur propre expérience au service de la poursuite du projet européen.

Le Comité économique et social européen est la seule institution européenne où siègent des entrepreneurs et des personnes pleinement engagées dans la vie économique et sociale de leur pays. Nous faisons entendre la voix des entreprises au niveau européen.



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2014-61-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



Print:
QE-01-14-859-FR-C
ISBN 978-92-830-2524-5
doi:10.2864/95157

Online:
QE-01-14-859-FR-N
ISBN 978-92-830-2522-1
doi:10.2864/94988

FR